

Tarbes, le 11 août 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protocole sanitaire renforcé au sanctuaire Notre Dame de Lourdes et dans la ville de Lourdes

Compte tenu de la situation sanitaire et du nombre important de pèlerins et visiteurs en cette période de l'année, l'État, la ville de Lourdes et le Sanctuaire ont décidé de mettre en place un **protocole sanitaire renforcé** qui entre en application le 11 août 2021.

1 - Le **port du masque** est obligatoire à l'intérieur de tous les établissements du sanctuaire ainsi que dans les zones de rassemblements comme les fontaines, la grotte de Massabielle, les espaces d'attente des piscines, les chapelles de lumière ainsi que les processions eucharistique et mariale.

Un arrêté préfectoral viendra compléter cette obligation en instaurant l'**obligation du port du masque dans la ville basse de Lourdes** du 11 août au 1^{er} septembre 2021.

2 - Le **passé sanitaire sera contrôlé** sur le site pour :

- accéder aux lieux de restauration des hébergements,
- participer au récital Sainte Bernadette,
- participer à des activités non culturelles,
- les accompagnants et les malades accueillis dans les différents accueils avec la demande que les accompagnants soient vaccinés.

Il ne sera pas en revanche nécessaire pour accéder aux lieux de culte.

Chaque direction contrôlera ses propres pèlerins qui présenteront un passe valide le jour de leur arrivée et se verront remettre un bracelet d'authentification.

3 - Les activités à la **Grotte de Massabielle** sont d'ordre cultuel. Le port du masque et les distances pour les fidèles debout seront contrôlés par les personnes habilitées du Sanctuaire.

4 - Les **processions culturelles**, seront organisées de telle manière que les groupes y participant soient limités à 50 personnes (avec distanciation entre chaque groupe). Lors de fortes affluences, elles seront statiques.

5 - **Les mesures barrières et la prévention sont renforcées**. Des équipes de médiateurs Covid sont mobilisées sur la ville de Lourdes (au sanctuaire et place du champ commun) pour réaliser des dépistages.